

St Maur, le 2 octobre 2026.

Ce vendredi 2 octobre 2026, aux environs de 07h30, alors qu'ils procèdent à l'ouverture de la cellule du détenu G au Quartier Disciplinaire, les personnels présents seront pris pour cible de la plus lâche des façons.

Le détenu leur projettera du café qui, fort heureusement, n'occasionnera pas de brûlures.

Et comme si ça ne suffisait pas, il crachera au visage du major encadrement et du surveillant démontrant ainsi le mépris et la violence qui l'habitent à la vue du bleu.

Nos collègues ont dû être transportés en consultation au centre hospitalier dans le cadre du protocole d'exposition aux fluides biologiques.

Le bureau local UFAP UNSa Justice de la MC St Maur leur apporte son indéfectible soutien et se tient à leur disposition pour toutes les démarches qu'ils souhaiteront entreprendre.

### **Les actes de violence à l'encontre des personnels pénitentiaires ne peuvent être banalisés et sont INADMISSIBLES !**

Un certain nombre de questions se posent concernant la gestion de cet individu, bien trop connu sur la structure, impliqué dans de multiples incidents (incendie, provocations, crachats...) et revendiquant même lors d'une précédente commission de discipline qu'il ne s'arrêterait pas là.

Les alertes doivent être entendues par l'administration qui ne doit plus se contenter de réagir aux incidents mais surtout de les anticiper dans la mesure où ce sont les personnels, sur le terrain, qui payent l'addition !

Le bureau local UFAP UNSa Justice de la MC St Maur demande le transfert rapide du dit détenu et une prise en charge sécuritaire adaptée à son profil.

Le bureau local UFAP UNSa Justice de la MC St Maur félicite l'ensemble des agents présents lors de cette intervention pour leur réactivité et leur professionnalisme.

Marina VANTHIER  
Pour le bureau local UFAP UNSa Justice